

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON

1. IMPLANTATION

Date : **Dimanche 24 septembre 2023**

Départ : MONTBELIARD (25) – 47 Faubourg de Besançon

Arrivée : BELFORT (90) – Parking de l’Arsenal

Horaire : 10h00

2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes **licenciés Compétition FFA** ayant réussi les minima lors des épreuves de semi-marathon inscrites au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulées entre le dimanche 28 août 2022 et le dimanche 3 septembre 2023, incluant les Championnats de France de semi-marathon 2022 à SAINT-OMER.**

La liste des athlètes qualifiables sera mise en ligne sur athle.fr à partir du 13 Juin 2023. Elle sera régulièrement actualisée en fonction des compétitions enregistrées et validées.

ATTENTION : ces Championnats de France de Semi-marathon ne seront pas qualificatifs pour les Championnats de France suivants.

3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **100 €**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des compétitions 2023. La demande est à transmettre à la **FFA/CNR avant le dimanche 10 septembre 2023 23h59 dernier délai.**

En cas d’accord de la CNR, l’athlète sera directement ajouté à la liste des engagés.

4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet (www.athle.fr), à partir du **13 Juin 2023** et jusqu'au **10 septembre 2023, à 23h59**.

Attention, passé ce délai, seuls seront acceptés les engagements sur place moyennant une pénalité de 50 €.

5. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module de désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse france.semi@athle.fr **au plus tard une semaine avant l'épreuve.**

Le désengagement de dernière minute doit être **adressé à la CNR** et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit dimanche 1^{er} octobre 2023 à 23 heures 59.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Sur présentation d'une pièce d'identité :

- Le Samedi 23 Septembre de 9h30 à 17h au Magasin Cora d'Andelnans (15 route de Montbéliard).
- Le Dimanche 24 Septembre de 7h45 à 9h15 à la Halle « La Roselière » (Rue du Champ de Foire – 25200 MONTBELIARD)

7. RENSEIGNEMENTS

Sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme :

www.athle.fr ou sur le site internet de l'Organisateur : www.lalion.org